

Conseils

utiles pour déménager



Prévenir par courrier du changement d'adresse non seulement les amis et connaissances, mais aussi et surtout :

- la banque et la poste
- l'opérateur téléphonique et les autres fournisseurs d'accès
- les autorités communales
- les fournisseurs d'électricité, d'eau et de gaz
- la crèche, le jardin d'enfants, l'école, l'employeur
- la caisse d'assurance-maladie et les assurances
- l'armée, la protection civile et les pompiers
- les prestataires d'abonnement (magazines et journaux, services)
- les services de livraison à domicile
- Billag pour la radio et la télévision
- la caisse de compensation AVS (indépendants et retraités)
- Déclarer le changement d'adresse au contrôle des habitants.
- Faire modifier les papiers d'identité.
Déposer une demande de réexpédition du courrier au bureau de poste compétent.
- Faire modifier les papiers du véhicule par le service des automobiles.
- Informer Swisscom de la modification de l'adresse dans l'annuaire téléphonique et convenir de la date exacte de la commutation du numéro de téléphone.

Merse Immobiliers SA

Rue de l'Hôpital 12
2502 Bienne

Tél. 032 325 11 11
Fax 032 322 89 17



Conseils

utiles pour déménager



- Dans l'ancien logement, réaliser les petites réparations qui sont du ressort du locataire.
- Informer les voisins et le concierge: convenir de la possibilité d'accéder au bâtiment et à l'ascenseur le jour du déménagement
- Réserver le parking devant l'ancienne et la nouvelle maison ou demander à la police d'y interdire le stationnement s'il s'agit d'un lieu public
- Convenir des détails de la remise de l'appartement avec le bailleur. Préparer tous les documents nécessaires à la remise ainsi que les clés.
- Préparer de l'argent liquide pour payer les entreprises de transport et de nettoyage
- Consigner immédiatement les dommages consécutifs au déménagement et les faire confirmer sur place par écrit par les employés de l'entreprise de déménagement
- Poser des plaquettes avec le nom de famille sur la boîte aux lettres et la porte.
- Par mesure de précaution, procéder aussi soi-même au relevé des compteurs d'électricité, de gaz, éventuellement de chauffage et d'eau chaude dans l'ancien et dans le nouveau logement.
- Lors de la restitution du logement au bailleur, remplir intégralement un procès-verbal de remise. Ne signer que ce qui correspond vraiment à la réalité. Même procédure pour la prise en charge du nouveau logement.
- Le fait de se présenter personnellement aux voisins facilite dès le départ les rapports de voisinage
- S'annoncer auprès du nouveau contrôle des habitants en respectant le délai

Merse Immobiliers SA

Rue de l'Hôpital 12
2502 Bienne

Tél. 032 325 11 11
Fax 032 322 89 17

